

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 14^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 8 juin 2019



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
PROCÈS-VERBAL DE LA 14^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE SAMEDI 8 JUIN 2019, À LA CHAPELLE DU LAC BLANC

Présences des membres du C.A. :

France St-Germain, présidente
Denis Gauvin, vice-président
Josée Groleau, trésorière.
Louise Magnan, directrice
Michel Pleau, membre honoraire
Johanne Provencher, secrétaire.

Absences des membres du C.A.:

Gilbert Lavoie, directeur
Réjean Sylvestre, directeur

Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Mot de bienvenue et remerciements
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 9 juin 2018
5. Suivis au plan d'action 2016-2019
6. Adoption des actions prioritaires 2019-2020
7. Adoption de l'état des résultats financiers 2018-2019
8. Adoption des prévisions budgétaires 2019-2020
9. Immatriculation de l'ARLB
10. Projet de Réglementation sur la conservation des lacs de Saint-Ubalde
11. Parole au public- autres sujets
12. Période d'élections (1 poste à combler)
13. Présentation de Héloïse Drouin (CAPSA)
14. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Vérification du quorum

Après vérification, la secrétaire Johanne Provencher confirme que l'assemblée a quorum puisque 28 membres sont présents (voir liste ci-jointe).

2. Mot de bienvenue

La présidente France St-Germain ouvre l'assemblée à 10 h10 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle procède à la présentation des membres du Conseil d'administration et motive l'absence de M. Gilbert Lavoie et Réjean Sylvestre. Elle rappelle qu'elle est présidente depuis décembre 2018, succédant ainsi à Denis Gauvin. Elle remercie monsieur Jérôme Denis et ses associés pour son accueil à la chapelle du Lac Blanc, M. Bruno Lacasse et sa conjointe Cathia pour le goûter, M. Paul Asselin et sa conjointe Nathalie pour le café et la Municipalité de Saint-Ubalde pour l'impression des documents. Elle rappelle qu'une toilette est disponible à l'extérieur.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

RÉSOLUTION NO AGA190608-01 : Sur proposition de Marc Chamberland, appuyée par Eugène Pleau, le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé. [Unanimité]

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 9 juin 2018

Le procès-verbal de l'AGA de 2018 ayant été rendu disponible (par courrier ou sur le site de l'ARLB) depuis plusieurs semaines, nous nous dispensons de la lecture du document. Tous les participants sont d'accord. Aucun ajout n'est fait au procès-verbal.

RÉSOLUTION NO AGA190608-02 : Sur proposition de Nicole Authier, appuyée par Alain Asselin, le procès-verbal est adopté tel que rédigé. [Unanimité]

5. Suivis au plan d'action 2016-2019

Denis Gauvin explique le cadre du plan d'action : les cinq grands axes de développement, ainsi que les objectifs, les actions, réalisations et éléments priorisés pour chacun d'eux depuis la dernière assemblée générale. Les divers éléments sont passés en revue et font l'objet d'explications, précisions et discussions avec l'assemblée. On présente l'accroche-porte, on rappelle l'épluchette de maïs du 18 août 2018, les analyses d'eau de la Rivière-des-Pins en amont et en aval du camping à deux temps différents de l'été, les tests de transparence de l'eau qui continuent à être effectués, les agents de sensibilisation qui ont rencontré chacun des riverains à l'été 2018, la conférence du représentant du Ministère de la Faune sur le touladi à l'AGA de 2018, la mise à jour du code d'éthique, la venue de Accès-Sécurité sur notre lac au plus fort des vacances de la construction, les rencontres dans le cadre du comité/regroupement des lacs, les photos de bandes riveraines commentées par la CAPSA qui ont été publiées sur Facebook.

6. Adoption des actions prioritaires 2019-2020

Dans un souci de continuité, la présidente présente le contenu du document faisant état des priorités 2019-2020, en explique la raison d'être.

Après discussion, les priorités suivantes font l'objet d'une proposition d'acceptation :

- **Développement de l'Association**

- **1.1** Procéder à l'immatriculation de l'Association (officialiser légalement, confirmer sa mission, définir sa vision et ses objectifs)
- **1.2** Accroître les communications avec les membres pour les informer sur les divers enjeux entourant la protection du lac (FB, courriels, séances d'information, etc...)
- **1.3** Organiser une activité de rencontre et d'échanges avec les membres de type épluchette de maïs et une activité « Matinée sans vague » pour valoriser les activités nautiques de faible impact sur la qualité de l'eau

- **Amélioration de la qualité de l'eau du lac**

- **2.1** Collaborer avec la Municipalité à la mise en place d'un système de contrôle d'accès au lac et de lavage obligatoire des embarcations, dans un souci de prévention envers les espèces envahissantes
- **2.2** Maintenir l'alerte sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) et sensibiliser les riverains à l'importance de limiter l'accès au lac aux seules embarcations nettoyées
- **2.3** Promouvoir la mise aux normes des installations sanitaires en diffusant de l'information et faire le suivi auprès de la Municipalité
- **2.4** Améliorer nos connaissances en matière de protection des berges et aller de l'avant avec la CAPSA dans un projet de renaturalisation des bandes riveraines et en publiciser les résultats

- **Utilisation éco-responsable et sécuritaire du lac par tous les usagers**

- Sensibiliser les riverains et plus particulièrement les usagers de la pratique d'activités nautiques avec des embarcations à moteur sur les nombreux impacts : vagues et érosion des berges, vulnérabilité de la qualité de l'eau en zone peu profonde, bruit, etc...

En rapport avec ces objectifs, il est rappelé l'importance de tenir l'Association informée de tout changement d'adresse (postale ou courriel). Il est précisé que l'épluchette de maïs aura lieu le samedi 17 août 2019 et que la « Matinée sans vague » se tiendra le lendemain (18 août), qu'il existe un programme de financement offert par la Municipalité pour la mise aux normes des installations septiques et que les riverains verront sous peu apparaître des affiches de sensibilisation sur les espèces aquatiques envahissantes. Il est également rappelé que l'an prochain marquera le 15^{ème} anniversaire d'existence de l'Association, si jamais des membres souhaitent s'impliquer dans cet événement. Il est également rappelé aux personnes présentes qu'un projet de renaturalisation des berges est présentement en cours et qu'elles n'ont qu'à donner leur nom à un représentant de l'ARLB pour en faire partie.

RÉSOLUTION NO AGA190608-03 : Sur proposition de Raymond Audette, appuyée par Danielle Lepage, il est résolu d'adopter l'ensemble des priorités 2019-2020. [Unanimité]

7. Adoption du bilan financier 2018-2019

La trésorière Josée Groleau présente le bilan financier pour l'exercice se terminant le 30 avril 2019 et fournit les explications qui s'y rattachent. Les revenus (incluant l'encaisse à la fin de l'année précédente) ont atteint 3950\$; les dépenses, 3228\$, laissant une encaisse disponible en fin d'année de 722\$.

RÉSOLUTION NO AGA190608-04 : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Marc Chamberland, le bilan financier est adopté tel que présenté. [Unanimité]

8. Adoption des prévisions budgétaires 2019-2020

Les prévisions budgétaires 2019 sont exposées par la trésorière. Les revenus sont estimés à 4450\$, ce qui est à peine plus que les dépenses de l'an dernier, ce qui ne laissera pas beaucoup de marge de manœuvre à l'association, d'autant plus que nous ne pourrions plus compter sur les revenus générés par le débarcadère.

RÉSOLUTION NO AGA190608-05 : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Marc Chamberland, les prévisions budgétaires sont adoptées telles que présentées. [Unanimité]

9. Immatriculation de l'Association

La présidente explique le contexte et les réflexions qui ont emmené les membres du conseil d'administration à privilégier l'immatriculation de notre organisme et les avantages qui s'y rattachent pour ses administrateurs à commencer par le fait que les administrateurs ne peuvent désormais plus être poursuivis personnellement pour des actions prises dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs. En devenant une entité juridique, nous pouvons maintenant demander des subventions, voire même embaucher du personnel. Un membre demande si l'ARLB détient une assurance; la réponse est négative mais la présidente précise que cette question sera regardée dans les prochaines semaines.

RÉSOLUTION NO AGA190608-06 : Sur proposition de Alain Asselin, appuyée par Hugo Therrien, la proposition de procéder à l'immatriculation de l'ARLB est adoptée. [Unanimité]

10. Projet de réglementation sur la conservation des lacs de Saint-Ubalde

La présidente explique les origines de ce nouveau règlement municipal qui sera mis en œuvre dans les prochains mois (fort probablement à l'été 2020) et insiste sur le rôle de leadership qu'a joué notre Association en raison de nos particularités propres : la présence du camping,

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 14^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 8 juin 2019

l'existence d'un débarcadère et le fait que le lac Blanc est le plus gros lac de la municipalité. Elle en explique les grandes lignes comme l'obligation de laver les bateaux et les remorques des bateaux provenant d'autres plans d'eau, le montant de la vignette qui sera appliqué aux riverains (vignette qui sera exigée aussi des campeurs saisonniers propriétaires d'un bateau). De plus, les propriétaires des descentes privées seront personnellement interpellés pour leur rappeler leur responsabilité afin de ne pas permettre l'accès au lac à des bateaux qui représentent un risque de transmission du myriophylle à épi ou toute autre espèce envahissante.

Conséquemment,

- le débarcadère sera fermé selon un horaire identique à celui de l'été dernier, soit entre le troisième lundi de juin (**17 juin**) et le vendredi précédant la Fête du Travail (**30 août**). Ces dates correspondent à la période d'éclosion du myriophylle.
- l'accès au lac sera permis les samedis de l'été entre 9h00 et 17h00 sous surveillance d'un employé de la municipalité qui procédera à l'inspection des bateaux avant la mise à l'eau.
- le riverain et/ou résident de Saint-Ubalde devront présenter une preuve de résidence et payer \$20 pour la mise à l'eau de leur embarcation. Toutefois, en cas d'urgence, il leur sera possible de sortir le bateau de l'eau les autres jours de la semaine, moyennant un déboursé de 75\$; des ententes devront être prises au préalable avec la municipalité à cet effet.

11. Parole au public – autres sujets

1) Jean-Pierre Fredette demande si nous ferons éventuellement la promotion des bateaux électriques. RÉPONSE : une telle initiative a failli se tenir l'été dernier mais elle n'a finalement pas eu lieu. La reprise de cette activité pourrait encore être possible.

2) Nicholas Sapp demande si des bouées seront installées (il propose de le faire lui-même) au bout du lac, après le débarcadère, car plusieurs rochers effleurent la surface de l'eau. RÉPONSE : puisque les eaux sont de juridiction fédérale, l'ARLB n'a aucune autorité pour installer des bouées.

3) Raymond Audette demande quels ont été les résultats finaux des analyses d'eau en amont et en aval de la Rivière-des-Pins. RÉPONSE : les tests ont démontré que la qualité de l'eau n'était nullement influencée par la présence du camping et que celle-ci pouvait être qualifiée de satisfaisante.

4) Nicole Authier demande s'il est vrai qu'il existe maintenant un règlement municipal sur l'installation des quais. RÉPONSE : un tel projet a effectivement été récemment adopté et on peut en trouver le libellé sur le site de la municipalité.

5) Eugène Pleau se dit très satisfait que la Municipalité ait enfin décidé d'abaisser la côte Drouin et il suggère d'en remercier la municipalité, mais il rappelle qu'une autre demande leur avait été faite il y a maintenant 9 ans pour éliminer les courbes dangereuses entre le Domaine des Chutes et le Domaine Denis et suggère de le rappeler à la Municipalité.

12. Période d'élections

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 14^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 8 juin 2019

La secrétaire explique qu'il y a actuellement cinq postes à pourvoir, soit ceux de Denis Gauvin, Johanne Provencher, Louise Magnan, Josée Groleau et Gilbert Lavoie dont les mandats se terminent. Gilbert Lavoie et Josée Groleau ont accepté de reprendre un mandat de deux ans, alors que Mmes Magnan et Provencher acceptent de poursuivre leur mandat pour une année supplémentaire. Denis Gauvin a manifesté son désir de se retirer. Conclusion, un seul poste est à pourvoir.

La présidente en profite pour remercier chaleureusement Denis Gauvin qui a siégé au C.A. de l'Association pendant 10 ans et qui en a été le président pendant 4 ans. De la part du conseil d'administration de l'ARLB, un cadeau lui est remis.

Puisqu'il est démissionnaire, Denis Gauvin accepte d'agir comme président d'élections. Il est tout d'abord demandé si quelqu'un parmi les personnes présentes est intéressé à se porter candidat et c'est ainsi que France Rochon se porte volontaire. Fin des élections.

RÉSOLUTION NO AGA190608-08 : Sur proposition de Eugène Pleau, appuyée par Michel Pleau, il est résolu de nommer **France Rochon** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

L'assemblée doit maintenant entériner les mandats des administrateurs qui poursuivent.

RÉSOLUTION NO AGA190608-09 : Sur proposition de France Rochon, appuyée par Jean-Pierre Fredette, il est résolu de nommer **Josée Groleau** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

RÉSOLUTION NO AGA190608-10 : Sur proposition de France Rochon, appuyée par Jean-Pierre Fredette, il est résolu de nommer **Gilbert Lavoie** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

RÉSOLUTION NO AGA190608-11 : Sur proposition de France Rochon, appuyée par Jean-Pierre Fredette, il est résolu de nommer **Louise Magnan** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

RÉSOLUTION NO AGA190608-12 : Sur proposition de France Rochon, appuyée par Jean-Pierre Fredette, il est résolu de nommer **Johanne Provencher** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

13. Présentation de Héroïse Drouin (CAPSA)

Mme Héroïse Drouin (CAPSA) nous fait une présentation d'une trentaine de minutes sur la renaturalisation/revégétalisation des berges et l'importance de préserver celles-ci.

14. Remerciements et levée de l'assemblée

La présidente remercie tous les participants pour leur présence et leur participation à cette assemblée générale. Un goûter attend les participants qui le désirent.

<p>RÉSOLUTION NO AGA190608-12 : Sur proposition de Nicole Authier, appuyée par Denis Gauvin, l'assemblée est levée à 12h10. [Unanimité]</p>
--

Approuvé au CA du 28 août 2021

La secrétaire d'assemblée,

Johanne Provencher

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 14^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 8 juin 2019

PRÉSENCES AGA DU 8 JUIN 2019

- * Asselin, Alain
Provencher, Johanne
- * Audette, Raymond
Albert, Johanne
- * Blouin, Louis-Philippe
Rochon, France
- * Chamberland, Marc
- * Fredette, Guy
- * Cloutier, Michel
- * Couture, Luc
Phonsavathdy, Bouachaï
- * Denis, Justin
St-Germain, France
- * Desrosiers, Daniel
Lepage, Danielle
- * Drolet, Christian
Lapierre, Rachel
- * Groleau, Josée
- * Fredette, Jean-Pierre
Authier, Nicole
- * Gauvin, Denis
Fougères, Guylaine
- * Gingras, Jean-Guy
Lawrence, Louise
- * Gingras, Jean-Claude
- * Hamelin, René
- * Lague, Madeleine
- * Magnan, Louise
- * Martineau, Jacques
- * Labbé, Marie-Josée
- * Morin, Réjean
- * Paré, Jean
- * Pleau, Eugène
- * Pleau, Michel
- * Perron, Christian
- * Therrien, Hugo
- * Sapp, Nicolas
- * Bérubé, Lise

* = membre de l'ARLB